

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS  
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

**Décision DG n° 2011-94 du 18 avril 2011 portant habilitation d'un inspecteur  
de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé**

NOR : ETSM1130268S

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,  
Vu le code de la santé publique, et notamment la cinquième partie, livre III (partie législative) et livres III et IV (partie réglementaire) ;  
Vu la décision DG n° 2001-52 du 14 mai 2001 portant désignations d'inspecteurs de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

En application des articles L. 5313-1 à L. 5313-3 et R. 5412-1 du code de la santé publique, est habilitée à la recherche et à la constatation d'infractions pénales l'inspectrice de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé dont le nom suit : Mme Caroline COUTURIER, pharmacienne inspectrice de santé publique.

#### Article 2

Le directeur de l'inspection et des établissements est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait le 18 avril 2011.

Pour le directeur général et par délégation :  
*La secrétaire générale,*  
B. GUÉNEAU-CASTILLA